que s'ils sont bien disposés, et qu'ils sont obligés de se confesser, s'ils échappent au danger. [A. A. S. ibid p. 72.]

## LA COMMUNION DES SERVANTS DE MESSE

C'est un article reçu en Rubriques, que "le prêtre donne "d'abord la communion aux ministres de l'autel". Par ce terme, faut-il entendre les ministres qui sont dans les ordres, ou au moins tonsurés, ou plutôt, indistinctement, laïques ou clercs qui servent la messe?

La Congrégation des Rites vient de répondre ainsi à

cette question:

Par ministre de l'autel ou du sacrifice de la messe, il faut entendre tout clerc ou laïque servant la messe; ce servant doit recevoir la communion avant les autres fidèles.

Toutefois, si le servant est un laïque, il doit communier après les clercs; s'il est dans les ordres mineurs, il ne doit communier qu'après les clercs engagés dans les ordres majeurs.

De même, doivent communier en premier lieu, ceux à qui leur situation, comme les Rois, ou les circonstances — les époux à la messe de mariage — confèrent une dignité spéciale. [A. A. S. ibid, p. 71.]

## L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE

Les Acta Apostolica Sedis publient une lettre du cardinal Gasparri aux cardinaux Gibbons, Farley, O'Connell et Bégin, sur l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Le cardinal secrétaire d'Etat y communique aux cardinaux des Etats-Unis et du Canada, la satisfaction du Saint-Père en apprenant, par Mgr du Teil, directeur de la Sainte Enfance, et Mgr Tiberghien, à leur retour d'Amérique, les dispositions de l'épiscopat américain pour favoriser le développement de l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Le cardinal secrétaire d'Etat exprime le désir du Souverain Pontife que l'Association de la Sainte-Enfance soit établie dans tous les collèges et les écoles des Etats-Unis et du Canada et exprime, au nom du Pape, la confiance que cette œuvre capitale trouvera dans la générosité américaine une compensation à l'inévitable fléchissement transitoire imprimé à ses ressources par la guerre européenne. [A. A. S. ibid, p. 85.] D'après "La Croix".